

Legislation, Administrative constraints, Governance, Financial resources, and mechanisms

- Mediterranean Scale -



The present document has been produced with the financial assistance of the European Union under the [ENI CBC Med Program](#). The contents of this document are the sole responsibility of *National Institute of Marine Sciences and Technologies* (Tunisia) and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of the European Union of the program management structures.

OVERVIEW

The present document was produced in the framework of **Co-Evolve4BG** project “Co-evolution of coastal human activities & Med natural systems for sustainable tourism & Blue Growth in the Mediterranean” in relation to Threats and Enabling Factors for maritime and coastal tourism development at a national scale” Co-funded by ENI CBC Med Program (Grant Agreement A_B.4.4_0075).

This document constitutes the **Deliverable 3.1.1.11** (Legislation, Administrative constraints, Governance, Financial resources and mechanisms – MED scale) of the **Activity 3.1.1** (Threats and Enabling Factors at Mediterranean scale: Med scale analysis) under the **Output 3.1** (Integrated analysis of Threats and Enabling Factors for sustainable tourism at Med scale) of the project.

REVIEW

Authors

Mourad RIHANE, Avocat, Master's degree
Société Mourad RIHANE

Reviewers

Martina BOCCI, PhD
t-ELIKA, Venice – Italy

Harry COCOSSIS, PhD
International consultant

Hatem KANFOUDI, PhD
National Engineering School of Tunis

Editor

Béchir BEJAOU, PhD
National Institute of Marine Sciences and Technologies
<http://www.instm.agrinet.tn/index.php/fr/>

Arnaldo Marin ATUCHA, PhD Biology
University of Murcia
<https://www.um.es/>



Contributors to the report

Béchir Béjaoui, Khouloud Athimen, Moez Shaiek, Giuliano Tallone, Erica Peroni, Carolina Pozzi, Serena Muccitelli, Stefano Magaudda, Paraskevi Chouridou, Maria Chamitidou, Lambrini Papoutsis, Giorgos Gkiouzepas, Ioanna Papaioannou, Arnaldo Marin Atucha, Nuria Garcia-Bueno, Pedro Martinez-Baños, Nahed Msayleb, Sana Abi Dib, Talal Darwish, Amin Shaban, Rebecca Aziz, Malek Ghandour.

LAYOUT

Houaida BOUALI, Engineer

National Institute of Marine Sciences and Technologies

Mohamed Ali BRIKI, Engineer

Coastal Protection and Planning Agency, Tunisia

Laura PÉREZ, Graphic Designer

Fundación Valenciaport

Emma CASANOVA, Technician

Fundación Valenciaport

Carolina NAVARRO, Engineer

Fundación Valenciaport

Index

Index.....	6
Liste des abréviations	7
Résumé	8
I. Introduction	9
II.Etats et tendances	12
II.1. Le cadre internationale: une reconnaissance certaine du tourisme durable.....	13
II.2. Le cadre régional: Prédominance de la stratégie de GIZC.....	14
II.3. Le cadre national : une réalité multiforme	15
II.3.1. Politique/ programmes.....	15
II.3.2. Gouvernance territoriale	16
III. Menaces et facteurs favorables	17
III.1. Cadre méditerranéen	19
III.1.1. Plan global du tourisme.....	19
III.1.2. Bonne gouvernance et mécanismes de financement.....	21
III.2. Cadre national	21
III.2.1. Contraintes administratives.....	22
III.2.2. Coordination, gouvernance et mécanismes de financement	22
IV. Conclusions	24
References	28

Liste des abréviations

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement.

PNUD Programme des Nations unies pour le développement.

PAM Plan d'Action pour la Méditerranée.

CNDD Commission Nationale du Développement Durable

O.M.T Organisation Mondiale de Tourisme

ONTT Office national du Tourisme Tunisien

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OGD Organisme de Gestion de Destination.

SMDD Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable.

GIZC Gestion Intégrée des Zones Côtières

GIZ Coopération Allemande au Développement.

Résumé

Dans ce rapport, nous présentons les législations communes des Etats-membres qui doivent viser à atteindre les mêmes objectifs parmi lesquels l'amélioration la qualité de la vie dans les régions côtières par le tourisme et une meilleure prévention des risques naturels

Toutefois, la réussite le développement d'un tourisme durable en méditerranée exige l'établissement des orientations stratégique qui devraient être traduites en actions concrètes qui seront présenté dans ce présent rapport.

I. Introduction

Le tourisme constitue une composante majeure d'une économie des services en pleine progression à l'échelle tant mondiale que régionale et locale (OCDE 2020). C'est un secteur stratégique pour l'économie des pays méditerranéens, Il représente une source permanente d'emploi et un facteur clé de croissance économique à l'ordre de 11,5 % du nombre total d'emplois en 2014 et 11,3 % du PIB de la région (Plan Bleu 2017).

Ainsi, la méditerranée maintient une place prépondérante dans le tourisme international ; il est incontestablement la première destination touristique au monde dont l'Espagne, la France et l'Italie comptent parmi les cinq premières destinations du monde en termes d'arrivées (Satta 2014). En se référant aux statistiques des flux touristiques fournies par l'O.M.T, la région attire 30 % de l'ensemble des touristes mondiaux en 2014 avec plus de 300 millions d'arrivées de touristes internationaux dont la moitié opte pour les zones côtières (Plan Bleu 2017)

De multiples facteurs convergents, particulièrement favorables, tels que le climat tempéré, la richesse des biens patrimoniaux et historiques, la proximité de marchés émetteurs majeurs et surtout les paysages côtiers attrayants ont contribué à l'essor de l'activité touristique dans la région (Plan Bleu 2017).

La côte du bassin méditerranéen s'étale sur 46 000 Km. Le taux d'urbanisation y est de 56 %. Elle rassemble 35% de la population des Etats riverains soit plus de 145 millions d'habitants auxquels s'ajoutent 170 millions de touristes.(Prieur 2009)Ainsi, le tourisme balnéaire de masse constitue le modèle dominant de l'offre touristique méditerranéenne et la stratégie de la plupart des Etats riverains était l'accumulation des bénéfices à court terme sans se soucier des effets sur l'équilibre environnemental à long terme.

La tendance accrue vers la massification du tourisme côtier engendre, inévitablement, une pression sur les ressources naturelles limitées à travers l'usage excessif de l'eau et de l'énergie et la construction surdimensionnée d'infrastructures touristiques dévorantes des espaces rares situés au front de la mer. De plus, l'activité touristique intense sur le littoral est à l'origine du dérèglement des écosystèmes côtiers fragile, la défiguration de l'authenticité des paysages due à l'érosion ainsi que la pollution atmosphérique et marine. La corruption et l'augmentation du cout de la vie qui affectent les communiés locales constituent aussi un défi économique et social non moins important que le défi environnemental (Ruiz 2013).

Il est ainsi évident que le tourisme tout en étant foncièrement tributaire de la qualité des écosystèmes pour pérenniser son attractivité, il participe activement à sa détérioration.

Toutefois, le tourisme est en mesure de générer un impact positif sur les pays méditerranéens récepteurs s'il participe à travers une politique réfléchie du développement durable à la mise en valeur des richesses patrimoniales locales, la protection des espaces naturels et des sites historiques et la lutte contre la pauvreté par l'instauration d'une bonne gouvernance.

En effet, la charte mondiale du tourisme durable élaborée lors de la Conférence mondiale du tourisme, réunie à Lanzarote, Espagne, les 27 et 28 avril 1995 part du principe selon laquelle « le tourisme étant un puissant instrument de développement, il peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie du développement durable. Respecter les zones écologiquement fragile » et soutenir les identités locales...

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme le tourisme durable, que l'on retrouve également sous d'autres appellations (tourisme responsable, écotourisme, ou encore tourisme éthique) est défini comme étant "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

Dans cette optique, l'OMT préconise les principaux fondements d'un tourisme durable qui se résument en trois recommandations :

- Faire usage optimal des ressources environnementales qui sont un élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant, ainsi que leurs valeurs traditionnelles.
- Garantir des activités économiques viables à long terme en apportant à tous les acteurs des retombées socioéconomiques équitablement réparties.

La mise en œuvre réussie d'une politique de développement durable du secteur touristique nécessite la participation concertée de toutes les parties prenantes et un large consensus des structures publiques et privées à l'échelle nationale et internationale.

C'est une nouvelle gouvernance basée sur la « gestion intégrée des zones côtières de la méditerranée » dont la définition a été posée par l'article 2 du protocole relatif à la GIZC de méditerranée rattaché à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, adoptée à Barcelone le 16 février 1976, comme étant un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre.

Il est ainsi évident que l'intégralité de la zone côtière d'une mer régionale telle la méditerranée est représentative pour les Etats riverains d'un patrimoine naturel commun, ce qui exige une coopération juridique et technique transfrontalière.



II. Etats et tendances

II. Etats et tendances

II.1. Le cadre internationale: une reconnaissance certaine du tourisme durable

L'avènement du tourisme de masse qui opte essentiellement pour les zones côtières a créé une prise de conscience internationale de ses conséquences néfastes sur les ressources naturelles, l'écosystème et la population locale.

Cette prise de conscience est consacrée depuis 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio, au Brésil. Cette conférence constitue un progrès historique considérable sur le plan international visant à instaurer une économie verte inclusive qui pourrait offrir un autre modèle de croissance économique tout en limitant, réparant et même inversant les dommages causés aux écosystèmes mondiaux.

La reconnaissance du tourisme durable s'est consolidée par la Conférence Mondiale sur le Tourisme de 1995 qui a débouché sur l'élaboration de la Charte du tourisme durable. Cette charte s'inspire de la déclaration de Rio et l'Agenda 21 reconnaît « la nécessité de développer un tourisme qui réponde aux attentes économiques et aux exigences de la protection de l'environnement et qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale ».

Un code mondial d'éthique du tourisme a été approuvé l'Assemblée générale de l'OMT à Santiago en octobre 1999 et adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 21 décembre 2001. La rédaction de ce code est animée par la nécessité de « réduire au minimum les effets négatifs du tourisme sur l'environnement et le patrimoine culturel et, en même temps, d'en maximiser les avantages pour les habitants des destinations touristiques.

En 2014, l'OMT, une institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible a élaboré un rapport décennal sur le tourisme durable validé lors du sommet Rio+20. L'objectif de ce rapport est de garantir un secteur touristique adoptant à l'échelle mondiale des pratiques de production et de consommation durables, améliorant par conséquence ses performances environnementales et sociales, ainsi que ses résultats économiques.

Au niveau européen, s'il est un domaine dans lequel l'Union européenne est active, c'est celui de la protection de l'environnement. (Giuliani 2016).

Ainsi, une directive cadre du 17 juin 2008 détermine aux Etats membres une stratégie pour le milieu marin. La directive du 23 juillet 2014 assure la planification de l'espace maritime à travers un plan d'action visant à prévenir la pollution marine. Disposant

d'une législation commune les Etats-membres doivent viser à atteindre les mêmes objectifs parmi lesquels l'amélioration la qualité de la vie dans les régions côtières par le tourisme et une meilleure prévention des risques naturels (Giuliani 2016)

En 15 avril 2010, les ministres du tourisme des pays de l'UE ont adopté la déclaration de Madrid intitulée « Pour un modèle de tourisme socialement responsable ». Dans cette déclaration, des recommandations sont formulées pour un tourisme durable tel que la généralisation de la durabilité dans les secteurs liés au tourisme.

En 2015, à l'occasion de la journée européenne du tourisme, les pays européens ont publié le « Manifeste du tourisme pour la croissance et l'emploi ». Ce document stratégique vise la planification d'une industrie du tourisme écologiquement durable et la contribution à la protection du climat et à la création d'emplois durables.

II.2. Le cadre régional: Prédominance de la stratégie de GIZC

Le cadre régional : Prédominance de la stratégie de GIZC.

La GIZC en méditerranée est un processus stratégique à long terme et reconnue comme une solution régionale concertée pour le développement durable des zones côtières. Cette approche est une réponse à la complexité des problématiques économiques, environnementale, sociales et institutionnels et offre une base juridique commune pour les pays signataires de la convention de Barcelone.

La GIZC découle de l'un des protocoles destinés à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone adoptée à Barcelone le 16 février 1976, telle que modifiée le 10 juin 1995. L'importance cruciale de la Convention de Barcelone dépasse sa portée juridique et renvoie à la prise de conscience collective et la solidarité à l'échelle du bassin méditerranéen. Ainsi, des États riverains situés à différents stades de développement économique et dotés d'aptitudes scientifiques et scientifiques différentes se sont attachés à un objectif commun : celui de protéger le milieu marin de la Méditerranée et son littoral.

L'article 2 du protocole définit la GIZC comme étant « un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre ».

Les objectifs annoncés par l'article 5 du protocole de la GIZC sont de nature environnementale et institutionnelle. C'est ainsi la GIZC vise à établir une planification rationnelle des activités dans les zones côtières en garantissant la prise en compte de l'environnement et des paysages et en la conciliant avec le développement

économique, social et culturel et d'assurer la cohérence entre les initiatives publiques et privées et entre toutes les décisions des autorités publiques, aux niveaux national, régional et local, qui affectent l'utilisation de la zone côtière.

Pour mettre en œuvre la convention de Barcelone et assurer la coordination régionale entre le pays riverains, le Plan Bleu constitue un centre à vocation internationale du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) établi par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est chargé de produire de l'information et de la connaissance afin d'alerter les décideurs et acteurs sur les risques environnementaux et les enjeux de développement durable en Méditerranée éclairer le processus de décision.

Le Plan Bleu focalise sur quatre principaux objectifs stratégiques :

1. Identifier, collecter et traiter, en continu, les informations environnementales ainsi qu'économiques et sociales, utiles aux acteurs et décideurs.
2. Evaluer les interactions entre environnement et développement économique et social pour mesurer les progrès vers le développement durable.
3. Conduire des analyses et des études prospectives pour aider à construire des visions d'avenir et conforter la décision.
4. Diffuser et communiquer les produits et résultats selon une formulation adaptée aux publics visés.

II.3. Le cadre national : une réalité multiforme

II.3.1. Politique/ programmes

Le tourisme en méditerranée n'offre pas une réalité économique et institutionnel homogène, ni dans ses origines historiques, ni dans ses caractéristiques ([Satta 2014](#)). Certes, le tourisme est bien plus développé dans la partie nord de la méditerranée (Espagne, Italie, Grèce...), mais on assiste à un développement constant de la partie sud et de l'Est de la méditerranée (Tunisie, Maroc, Liban...)([Plan Bleu 2017](#)).

Le tourisme demeure un secteur économique stratégique pour tous les pays de la méditerranée que ce soit en termes d'emploi ou de pourcentage dans le PIB.

A titre d'exemple, le tourisme en Espagne représente 11.8% de PIB et 13.5% du nombre d'emploi avec un nombre record de 82.8 millions d'arrivés en 2018. (Co-Evolve4 BG, Spanish Scale 20). En Tunisie, l'année 2019 s'est écoulée par rapport à 2018 sur une hausse de 13,6% du nombre total des entrées touristiques, passant de 8 299 040

touristes à 9 429 049(ONTT 2019) avec une contribution de 14,20% au PIB pendant même année. En Italie, le tourisme représente 13.0% de PIB et 14.7 % du nombre d'emploi en 2017 ([Co-Evolve4 BG, Italian Scale 20](#)).

Les pouvoirs publics se sont investis d'une mission cruciale dans l'élaboration des politiques et programmes visant à assurer une gestion durable du tourisme. Il s'agit d'une fonction d'intérêt général en relation avec l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et du patrimoine culturel et la régulation économique et sociale.

Dans tous les pays de la région, le tourisme de masse et balnéaire demeure dominant. toutefois, les pays développent ou tentent de programmer dans leur politiques d'autres produits qui s'inspirent du principe de durabilité : tourisme culturel, tourisme de montagne..([Durand 2009](#)).

Dans le même ordre d'idée, la Tunisie fixe comme l'un des objectifs du développement de secteur touristique, la diversification de l'offre avec d'autres types d'activités touristiques telles que l'éco-tourisme, le tourisme culturel, le tourisme du désert et le développement des mécanismes pour stimuler l'hébergement touristique alternatif dans les régions intérieures, afin de parvenir à un développement régional équilibré ([Ministère du Tourisme Tunisien 2021](#)).

En Italie, le programme stratégique national axé sur tourisme de 2017-2022prône la réalisation des objectifs basés sur le tourisme durable pour stimuler compétitivité de la destination en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel et la préservation des ressources naturelles ([Co-Evolve4 BG, Italian Scale 20](#)).

Au Liban, la stratégie nationale qui s'est étalée sur la période 2015-2020 a développé un politique visant à transformer les régions rurales et les grandes zones urbaines en destinations durables prospères pour les voyages, notamment le tourisme culturel, historique, religieux, culinaire, de nature, sportif, agricole et d'aventure ([Plan Bleu 2017](#)).

II.3.2. Gouvernance territoriale

La nature intersectorielle des objectifs relatifs au tourisme durable formulés par l'OMT et le PNUE (viabilité économique, équité sociale, richesse culturelle, pureté de l'environnement.) exige un engagement coordonné des acteurs multiples que soit de la part des pouvoirs publics ou des entités privées.

Cette coordination ne doit pas omettre le rôle qui doit être accordé aux communautés locales concernées dans le processus de la prise de décision à travers l'instauration d'une gouvernance décentralisée. Le contrôle local et l'engagement des communautés

figure parmi les objectifs de l'OMT pour la mise en œuvre du tourisme durable.

La gestion institutionnelle du tourisme en tenant compte du principe de la durabilité ne peut être valablement effectuée que sous l'égide d'ensemble d'instruments de maîtrise et d'évaluation qui sont : les instruments de mesure, de commande, économiques, de volontariat et de soutien.(OMT 2005).C'est la multitude d'instruments qui justifie la diversité des acteurs publics intervenant dans le secteur du tourisme.

En raison du caractère prioritaire et crucial de l'activité touristique, la majorité des Etats méditerranéens ont créé un ministère dédié au tourisme. C'est le cas de la Tunisie, Liban, Espagne. Depuis 26 février 2021 L'Italie a recrée le ministère de tourisme après avoir rattaché le tourisme au sein d'autres départements ministériels.

Les ministères du Tourisme assurent une mission générale de mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme. Toutefois, la gestion touristique est un politique étatique transversale et suppose une coordination étroite entre les différents ministères concernés tels que le ministère de l'environnement, de la culture et de l'aménagement du territoire.

En général, le volet promotionnel et de contrôle des acteurs privés est confié à des établissements publics spécialisés appelés les offices de tourisme qui sont placés sous la tutelle du Ministère du tourisme (Espagne, Tunisie, l'Italie..).

Les collectivités locales telles que les communes et les régions (Tunisie, Italie..) jouissant des attributions propres ou partagées avec l'administration centrale dans la gestion touristique. Leurs compétences visent surtout la préservation de l'environnement, l'aménagement des zones touristiques et la protection du patrimoine culturel.

L'effort conjugué entre les différentes parties prenantes public et privé a donné naissance à des organismes des gestions des destinations régionaux qui mobilisent de multiples intérêts autour d'un objectif commun :assurer la compétitivité et la durabilité de la destination touristique. Les OGD, habituellement chargées des activités de marketing, ont étendu considérablement leur domaine de compétence, pilotant au niveau stratégique le développement de la destination. La tendance est de confier à ces organismes, qui se concentraient traditionnellement sur le marketing et la promotion, des fonctions de direction avec des compétences élargies recouvrant la planification, la coordination et la gestion des activités sur le plan stratégique, dans le cadre d'une structure de gouvernance adéquate intégrant les diverses structures concernées.

III. Menaces et facteurs favorables

III. Menaces et facteurs favorables

III.1. Cadre méditerranéen

III.1.1. Plan global du tourisme

Dans les pays Méditerranéens, la gestion de l'activité touristique demeure du ressort des programmes nationaux. Mais le développement durable d'une destination côtière reste tributaire d'une vision régionale concertée, Car la méditerranée est un patrimoine naturel commun. Avec la tendance générale vers le modèle de tourisme de masse, la croissance projetée du développement du tourisme dans la région continuera à susciter des dégâts dans les paysages, à exercer des pressions sur les ressources naturelles disponibles, à augmenter la production des déchets et les émissions industrielles et à occasionner une dégradation de l'environnement côtier.

C'est ainsi, l'objectif primordial relatif à la gestion intégrée des zones côtières en méditerranée est de participer à atteindre une vision globale pour la mer méditerranée et ses cotes : « une méditerranée saine avec des écosystèmes côtiers et marins productifs et biologiquement diversifiés contribuant au développement durable pour le bénéfice des générations présentes et futures (Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021). En outre, Conformément à l'article 1 du protocole GIZC, les parties contractantes à la Convention de Barcelone doivent établir « un cadre commun pour la gestion intégrée des zones côtières de la mer méditerranée et prendre les mesures nécessaires pour renforcer à cette fin la coopération régionale.

Les principaux fondateurs qui guident la politique régionale de la gestion intégrée des zones côtières en méditerranée sont établis par l'article 6 du protocole concerné comme suit :

- a) prendre spécialement en compte la richesse biologique, la dynamique et le fonctionnement naturels de la zone intertidale ainsi que la complémentarité et l'interdépendance entre la partie marine et la partie terrestre formant une entité unique ;
- b) prendre en considération de manière intégrée l'ensemble des éléments relatifs aux systèmes hydrologiques, géomorphologiques, climatiques, écologiques, socio-économiques et culturels pour ne pas dépasser la capacité de charge de la zone côtière et pour prévenir les effets négatifs des catastrophes naturelles et du développement ;
- c) appliquer une approche éco systémique dans l'aménagement et la gestion des zones côtières afin d'assurer le développement durable de celles-ci ;
- d) assurer une gouvernance appropriée permettant de faire participer, de manière adéquate et en temps utile, à un processus de décision transparent

les populations locales et les parties prenantes de la société civile concernées par les zones côtières ;

e) assurer une coordination institutionnelle intersectorielle organisée des diverses administrations et pouvoirs régionaux et locaux compétents sur les zones côtières ;

f) faire en sorte que soient élaborés des stratégies, plans et programmes d'utilisation du sol englobant l'urbanisme et les activités socio-économiques ainsi que d'autres politiques sectorielles pertinentes ;

g) prendre en compte la multiplicité et la diversité des activités dans les zones côtières, et, en tant que de besoin, accorder une priorité, en matière d'utilisation et d'implantation, aux services publics et activités nécessitant la proximité immédiate de la mer ;

h) assurer la répartition harmonieuse des activités sur toute la zone côtière et éviter une concentration et un étalement urbains non souhaitables ;

i) procéder à l'évaluation préalable des risques associés aux diverses activités humaines et infrastructures afin de prévenir et de réduire leurs impacts négatifs sur les zones côtières ;

j) prévenir les dommages à l'environnement et, s'ils surviennent, prendre les mesures appropriées de remise en état.

La diversité des instruments juridiques, conventions internationales et plan d'actions (Convention de Barcelone, Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Plan d'Action pour la Méditerranée - PNUE/PAM) ont incités 21 pays de la région qui sont les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) à l'occasion de leur 19ème réunion ordinaire Grèce, 9-12 février 2016a adopter la nouvelle Stratégie méditerranéenne pour le développement durable ([SMDD 2016-2025](#)).

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 fournit un cadre politique stratégique, élaboré à partir d'un vaste processus de consultation, afin de sécuriser un futur durable pour la Région Méditerranée en cohérence avec les Objectifs de développement durable. Elle a vocation à harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, guider les stratégies nationales pour le développement durable et stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes pour la mise en œuvre du développement durable ([SMDD 2016-2025](#)).

La Stratégie est élaborée en se basant sur la vision stratégique suivante : Une Région Méditerranée prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative (SMDD 2016-2025).

III.1.2. Bonne gouvernance et mécanismes de financement

Garantir un modèle de gouvernance efficace pour gérer une activité multisectorielle comme le tourisme exige l'adoption des principes d'inclusion, de transparence, de collaboration et de partage des données.

L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans à long terme est indispensable à une croissance du tourisme à la fois durable et inclusive. Les pays riverains du bassin méditerranéen doivent avoir une vision stratégique explicite et adopter une démarche intégrée réunissant les principales parties prenantes.

La gouvernance est un mode de gestion transversal par l'inclusion d'acteurs non étatiques dans le processus décisionnel, tels que la société civile, le secteur privé et les organisations internationales. Cela implique également de nouvelles formes d'accords de coopération que ce soit au niveau national ou au niveau transnational, tels que les partenariats public-privé.

Dans le même ordre d'idée, La SMDD prône dans ses objectifs l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales afin d'assurer le processus inclusif dans la prise de décision.

La mise en œuvre de la SMDD, fondée sur la vision d'instaurer une Méditerranée durable sur de solides fondements environnementaux, économiques et sociales, nécessite des ressources financières importantes.

A cet effet, contrairement au coût d'élaboration des orientations stratégiques pour le tourisme durable en Méditerranée qui demeure modeste, les investissements nécessaires pour mettre en application les orientations stratégiques sont notablement plus élevés.

En général, le financement de gestion régionale du tourisme durable proviennent de diverses sources parmi lesquelles figurent : les aides publiques multilatérales (Banque mondiale, PNUD..), les aides bilatérales étrangères (GIZ..), les fonds de coopérations thématiques internationaux (OMT..).

III.2. Cadre national

III.2.1. Contraintes administratives

Malgré la prise de conscience publique des principes de la durabilité dans le secteur touristique des Etats riverains, de nombreux défis et contraintes persistent et qui constituent actuellement des obstacles à la mise en œuvre de la stratégie globale du développement durable. Ses contraintes se résument dans les éléments suivants :

- a. La gestion sectorielle et centralisée des problématiques liée à l'activité touristique et la fragmentation des structures concernée entre les différents ministères. Cela engendre un manque de coopération et d'intégration avec les autres secteurs (environnement, aménagement du territoire, agriculture...)
- b. Inefficacité des programmes de coopération entre les parties prenantes à l'échelle locale et nationale.
- c. Manque de données complètes, fiables et cohérentes sur les flux et impacts et les évolutions du tourisme.
- d. Insuffisance de l'implication des communautés locales dans la planification touristique. ([Plan Bleu 2017](#)).

Selon SMMD 2005- 2015 les problématiques que les Etats méditerranéens devraient résoudre dans leurs plans et programmes nationaux résident essentiellement dans la prédominance du tourisme côtier qui se manifeste dans l'implantation des stations balnéaires saisonnières et la standardisation des offres. A cela s'ajoute le non prise en compte des impacts environnementaux dans les statistiques économiques nationales liées au tourisme.

III.2.2. Coordination, gouvernance et mécanismes de financement

Assurer l'efficacité de l'action des pouvoirs publics dans la mise en application de la politique du développement durable dans le secteur touristique exige une collaboration étroite entre les structures concernées.

Selon l'OCDE, les dispositifs publics de coordination établis sont de natures multiples :

- Les commissions interministérielles de haut niveau, qui consacrent leurs activités aux priorités stratégiques et peuvent être supervisées à l'échelon ministériel ou par le chef du gouvernement.
- Les groupes de travail interministériels, qui s'intéressent aux problèmes

techniques liés à l'élaboration des politiques touristiques.

- Les tables rondes ou groupes de travail axés sur des sujets spécifiques, qui font intervenir un certain nombre de ministères et d'autres parties intéressées.
- Les Conseils des ministres, auxquels siègent des représentants des différents échelons des pouvoirs publics pour assurer la coordination verticale entre les échelons national, régional et local.

Un Système de gestion complexe de tourisme durable court le risque d'une planification sectorielle et d'un manque d'harmonisation des actions concrètes pour appliquer les principes de durabilité. La coordination efficace et le renforcement des capacités des parties prenantes constituent donc une condition nécessaire de la mise en œuvre de la Stratégie de SMMD.

En effet l'Orientation stratégique 6.3 de SMMD 2016-2025 intitulée « la cohérence des politiques et au moyen de la coordination ministériel » préconise l'amélioration de la cohérence des politiques par la coordination interministérielle et la planification intersectorielle.

La Tunisie a créé en 1993 la Commission Nationale du Développement Durable comme étant l'instance fondamentale pour concevoir l'approche globale du développement durable. Il joue un rôle majeur dans la concertation et la coordination entre les différents acteurs nationaux du développement et reconnue par ses différents travaux qui ont pour objectif de concilier le développement économique et social avec une utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'insertion harmonieuse de l'homme dans son environnement.

En Grèce, il n'existe pas de comité de coordination ou un mécanisme de coordination transversale entre les différentes parties prenantes surtout pour la planification du tourisme durable côtier. la gestion est attribuée à des départements ministériels différents selon leur domaines d'interventions respectives ([Co-Evolve4 BG, Grèce Scale 2021](#)).

En Espagne, depuis 2018 c'est le ministère de l'industrie, commerce et tourisme qui assure la coordination publique entre les différentes structures pour le développement et la mise en œuvre de la politique étatique en matière de tourisme. (Co-Evolve4 BG, Spanish Scale 2021).

L'activité touristique contribue aux recettes publiques toute en bénéficiant des fonds publics pour l'amélioration de l'infrastructure, la promotion des destinations et la

protection et mise en valeur du patrimoine.

Dans une situation économique caractérisée par de sévères contraintes économiques et financières le financement des politiques nationales pour le développement du tourisme durable ne doit se contenter des ressources publiques traditionnelles que ce soient internes ou internationales. Les Etats doivent diversifier les modalités de financement en adoptant des mécanismes innovants tels que le partenariat public-privé, le financement participatif, la participation des associations.

IV. Conclusions

Le tourisme durable sera le modèle de tourisme de demain. La prise de conscience de pays riverains de la nécessité d'élaborer une nouvelle approche de tourisme plus vertueux, responsable et au bénéfice des populations locales devient plus en plus confirmée et cela malgré la persistance du modèle balnéaire de masse difficilement

IV. Conclusions

maîtrisé par les pouvoirs publics.

La reconnaissance internationale du tourisme durable depuis la Conférence de Rio+20 vient d'être consacrée à l'échelle régionale par des conventions, plans d'action et stratégies tels que la convention de Barcelone, le Plan Bleu et le SMMD.

Ainsi, le concept de développement durable s'est diffusé rapidement et il est actuellement de plus en plus inscrit dans les discours politiques et les processus décisionnels à l'échelle régionale et locale.

Cette tendance repose sur la conviction que le tourisme est capable de générer des répercussions positives lorsqu'il fait l'objet d'un encadrement à travers une stratégie globale du développement visant à la valorisation des ressources naturelles et culturelles, lutte contre la pauvreté par la création d'emploi au profit des communautés locales et la mise en œuvre d'une politique de gouvernance partagée.

Cette vision est clairement mentionnée dans SMDD qui repose sur un objectif ultime qui est celui de rendre la méditerranée « une Région prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative ».

Toutefois, la réussite du développement d'un tourisme durable en méditerranée exige l'établissement des orientations stratégiques qui devraient être traduites en actions concrètes qui se résument dans les objectifs suivants :

- **Objectif 1 « Intégrité environnementale »** : mesurer, réduire et atténuer les impacts environnementaux du tourisme, tout en réduisant le déséquilibre territorial entre zones côtières et arrière-pays par l'évaluation et le suivi des pressions environnementales et des impacts des activités touristiques sur les écosystèmes naturels et leur capacité de charge.

- **Objectif 2 « Progrès social / égalité / inclusion »** : garantir les droits sociaux, le travail décent, l'égalité des chances et l'accès aux ressources de base pour les populations locales et développer un secteur du tourisme inclusif et responsable qui favorise les emplois décents, garantit les droits sociaux et intègre les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les minorités.

- **Objectif 3 « Succès économique / développement / prospérité »** : Développer des produits et des services de tourisme résilients, compétitifs et innovants,

en favorisant un meilleur équilibre entre secteurs économiques dans les destinations touristiques et les territoires et Soutenir les activités de et les formes alternatives de tourisme.

- **Objectif 4 « Patrimoine / atouts culturels »** : Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identifier les biens culturels vulnérables et encourager leur mise en valeur.

- **Objectif 5 « Gouvernance partagée »** : garantir l'inclusion, l'efficacité et la transparence dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et promouvoir des dialogues et collaborations transparents et inclusifs à tous les niveaux (local et national) entre décideurs locaux et nationaux, professionnels du tourisme, entreprises et populations.

References

Ben Souayah(I) « l'écotourisme », mémoire DEA en droit de l'environnement, FSJPST 2001/2002.

Elaboration de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières, Rapport Co-Evolve4 BG, Grèce Scale 2021).

Diagnostic participatif, septembre 2019, APAL.

Deliverable 3.1.1.15: Legislation, Administrative constraints, Governance, Financial resources and mechanisms- Tunisian scale.Co-Evolve4 BG.

Deliverable 3.1.1.15: Legislation, Administrative constraints, Governance, Financial resources and mechanisms- Greece scale. Co-Evolve4 BG.

Deliverable 3.1.1.15: Legislation, Administrative constraints, Governance, Financial resources and mechanisms- Spanish scale. Co-Evolve4 BG.

Deliverable 3.1.1.15: Legislation, Administrative constraints,Governance, Financial resources and mechanisms- Italian scale. Co-Evolve4 BG.

Deliverable 3.1.1.15: Legislation, Administrative constraints,Governance, Financial resources and mechanisms- Libanon scale. Co-Evolve4 BG.

Dribek (A), Vers un tourisme durable en Tunisie : le cas de l'île de Djerba, Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 2015.

Durand (F), Tourisme durable en Méditerranée, www.Crediter.eu . Mai 2009.

Eco-Union, Tourisme Bleu, vers un tourisme côtier et maritime durable dans les régions marines mondiales, www.ecounion.eu. Juin 2019.

Ferchichi (W), Evaluation du cadre juridique et institutionnel relatif à l'écotourisme et aux aires protégées en Tunisie. Novembre 2011.

OCDE, Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE. Edition OCDE 2020.

ONU Environnement/ PAM, Plan Bleu, Tourisme, Cahier 17. 2017.

ONU Environnement/ PAM, Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières. 2019.

PNUE/PAM, Stratégie méditerranéenne pour le développement durable2016-2025. Valbonne. Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales. 2016.

PNUE/ OMT, Vers un tourisme durable, guide à l'usage des décideurs. 2006.

Prieur (M), Rapport de synthèse sur la gestion intégrée des zones côtières, la revue électronique en sciences de l'environnement. Mai 2009.

Ruiz (G), le tourisme durable : un nouveau modèle de développement touristique, Carin.info. 2013.

Satta (A), Tourisme en Méditerranée : développement et impact sur l'environnement côtier, Forum, GIZC en Méditerranée Calvi, 28-29 mai 2004.

Vandewalle (I) Reinauld (C), le tourisme durable à l'étranger, Crédoc. Décembre 2010.

Partners:



Associated partners

